

## Avis de non-conformité (NC) en SST

<b># Non-conformité :</b>				
Chantier :		Date :		
Entrepreneur :		Émetteur de la NC :		
OTP/ # Contrat :		Gestionnaire de chantier :		
Type d'inspection <sup>1</sup> :		Quart : <input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Nuit <input type="checkbox"/> Soir		
<b>Statut<sup>2</sup> :</b>	Effectué	<b>Travaux arrêtés<sup>3</sup> :</b>		<b>Délai :</b> 20 novembre 2016
<b>Description de l'écart observé :</b>				
<b>Référence réglementaire<sup>4</sup> :</b>		# article :		
<b>Description article<sup>5</sup></b>				
<b>Correction apportée<sup>6</sup></b>				
<b>Correction proposée</b>		Date de la correction :		
Date :	Par :			
<b>Vérification de la correction par HQ<sup>7</sup> :</b>				
Date :		Par :		

L'avis de non-conformité doit être saisi dans le système DISSC. Si vous n'avez pas accès à ce système, veuillez envoyer la copie finale de cet avis de non-conformité à [hgespdissc@hydro.qc.ca](mailto:hgespdissc@hydro.qc.ca).

**Notes :**

1. Type d'inspection :
  - a. Quotidienne
  - b. Conjointe
  - c. Grille de surveillance
  - d. Grille de vérification de l'application du programme de prévention entrepreneur
2. Statut de la correction : Effectué, en cours, non commencé ou non vérifiable
3. Travaux arrêtés : Est-ce que l'intervention a eu pour effet de retarder les travaux?
4. Toujours lier la non-conformité à une exigence légale en santé et sécurité :
  - a. Loi sur la santé et sécurité du travail
  - b. Règlement sur la santé et sécurité du travail
  - c. Code de sécurité pour les travaux de construction
  - d. Programme de prévention du maître d'œuvre
  - e. Programme de prévention de l'entrepreneur
  - f. Clauses particulières et générales.
  - g. Autres
5. Description de l'article : Écrire la partie de l'article qui concerne la non-conformité.
6. Réponse de l'entrepreneur à la non-conformité (ce qui a été fait pour la corriger). Si la correction n'est pas jugée efficace, l'inscrire dans la case et retourner l'avis à l'entrepreneur.
7. Valider si la correction apportée par l'entrepreneur a été bien mise en place.